



Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales

Groupe de travail 3 (Manche – CIEM VIIde)

Mercredi 24 juillet 2013

09h00-11h00

DUBLIN CASTLE

Président: Daniel Lefèvre

Rapporteur: Jim Portus

1. ACCUEIL

Le président a accueilli les membres, les observateurs et les invités à Dublin au groupe de travail 3 du CCREOS. La liste complète des participants est jointe en annexe (Annexe I).

- Excuses : Notées et indiquées sur la liste (Annexe I).
Excuses notées des membres du GT3 Iwan Ball (WWF Royaume-Uni représenté par Lyndsey Dodds); Anton Dekker (Dutch Fisheries Organisation); Luc Corbisier (SDVO - Belgique); Jacques Pichon (ANOP - France, représenté aujourd'hui par Julien Lamothe); André Gueguen (OPOB); et René-Pierre Chever (CNP MEM Finistère est représenté par Jean-Jacques Tanguy).
- Présentations : Tour de table.
- Adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour a été adopté sans modification.
- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Bilbao 17 avril 2013) : le procès-verbal de la réunion a été transmis à tous les membres du GT3 avant la réunion et approuvé sans modification.

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Dublin, 24 juillet 2013

1 de 12



2. EXAMEN DU PLAN DE RECONSTITUTION DU CABILLAUD

2.1. Mise en œuvre du plan de gestion du cabillaud – Reg. CE 1342/2008

Le président a présenté le sujet et cédé la parole à Alex Rodriguez (Secrétariat) pour résumer le travail du CCREOS réalisé au cours du premier trimestre 2013. Il a indiqué de bons progrès.

Des discussions ont lieu actuellement au niveau du PE et du Conseil pour étudier la possibilité d'incorporer certains amendements au plan de gestion du cabillaud (Reg. CE 1342/2008) en réponse aux préoccupations de l'industrie exprimées par le biais du CCR pour la mer du Nord et du CCREOS.

Il a été noté que selon les recommandations du CIEM et dans la mesure où ce GT3 est concerné, la partie VIII d du stock de cabillaud en Manche orientale semble être en voie de reconstitution et de toute évidence, le plan semble commencer à porter des fruits.

ACTION: Le GT3 va suivre les développements relatifs à la procédure législative qui vise une révision du plan de gestion actuel du cabillaud ciblant plus spécifiquement l'approche devant être adoptée pour la zone de Manche orientale.

2.2. Discussion sur un cadre de gestion pour la Manche d'un point de vue d'une pêche mixte

Le président du GT3 a planté le décor et invité les membres à envisager de proposer un plan de gestion couvrant plusieurs espèces dans la Manche. Il a suggéré que les quotas et réglementations techniques à mettre en œuvre posent des problèmes dans la zone qui seraient plus facilement résolus par un PGPA.

Il a été noté que dans la Manche la gestion est déjà dirigée par le plan cabillaud en Manche orientale (7d) et le plan sole en Manche occidentale (7e). La gestion de l'effort de pêche est également utilisée pour la coquille Saint-Jacques, avec des saisons de fermeture et des limites des jours en mer.

Les commentateurs français ont proposé leur soutien à un plan de gestion global pour la Manche impliquant les pêcheries concernées ou pas par les TAC et incluant la coquille Saint-Jacques et les crustacés. Il a été noté que le régime pour les eaux occidentales sera révisé après la procédure de réforme de la PCP (2014).

Le président a convenu avec ses compatriotes français qu'il faut réfléchir à un plan de gestion plus large pour la Manche. Cette zone est parfois considérée comme une zone de transition entre la mer celtique et la mer du nord. L'abondance des espèces avec une majorité d'espèces non-TAC la rend attrayante pour le déplacement des restrictions des autres zones.



Les flottilles de certains états membres ont démarré de nouvelles activités, par exemple les senneurs danois sont actifs dans un cadre non réglementé. On observe des problèmes permanents de cohabitation qui donnent parfois lieu à des conflits en mer ou dans les ports.

En réponse pour le Royaume-Uni, Barrie Deas a exprimé certaines préoccupations par rapport à l'échelle de l'ambition. Une approche intégrée de la pêche en Manche est une conclusion souhaitable, mais si on étudie les parties composantes, il faut faire preuve de prudence. Les pêcheries soumises au TAC et non soumises au TAC dans le contexte d'obligations de débarquement peuvent faire progresser le nouveau problème des espèces dites espèces à quota limitant. L'introduction de nouvelles espèces TAC est contre-intuitive. Le retrait de certaines espèces des obligations TAC serait plus utile et acceptable. Le dialogue et la communication sont la solution aux problèmes de cohabitation et de conflit d'engin plutôt qu'un nouveau régime de gestion descendant.

En soutien à Barrie Deas, Jim Portus a suggéré que le CCREOS devrait diriger la procédure de révision du régime d'effort des eaux occidentales. Le régime de TAC et quotas a provoqué le déplacement. La nature ouverte de l'accès à la pêche en Manche a été source de friction. Nous devons accorder toute notre attention aux problèmes causés par le déplacement et revoir rapidement le régime d'effort des eaux occidentales, et non simplement mettre en place de nouveaux TAC et quotas.

La réunion a été informée des initiatives impliquant des avocats français et néerlandais pour résoudre les problèmes de cohabitation dans le Nord-Pas-de-Calais. On observe une volonté de parvenir à un concordat.

ACTION: Le GT3 va poursuivre les discussions relatives à un plan-cadre pour la Manche. Le GT3 va suivre et être informé des conclusions du dialogue entre Néerlandais et Français visant à résoudre le problème de cohabitation. La révision du régime d'effort des eaux occidentales et la régionalisation figureront également à l'ordre du jour.

3. ESPECES SANS QUOTA

3.1. Mise à jour du projet ACRUNET sur la gestion du tourteau

Norah Parke (KFO – Coordinateur de projet)

ACRUNET cherche à obtenir une industrie européenne du tourteau durable et économiquement viable. Il est composé de trois piliers tous interconnectés, qui ne sont pas gérés isolément : 1. Gestion; 2. Qualité; et 3. Marché; 7 actions pour progresser.



Mme Parke a rapporté qu'il y a eu une réunion de partenaires au siège de France AgriMer à Paris les 29 et 30 mai 2013. La présentation peut être résumée comme suit :

Activités 2 et 8 – promotion et dissémination de l'information

- Il y a eu des problèmes de traduction – Absence de budget pour faire des livrables dans les différentes langues des membres partenaires.

Décision de traduire les livrables dans toutes les langues

- Fiche technique
- Site web
- Bulletin

Activité 3 – Interface science-industrie

- Pas de contribution à Paris car le GT Crabe du CIEM avait lieu la même semaine.
- Marine Scotland sera un partenaire à part entière;
- Réunions des parties prenantes sur le littoral au Royaume-Uni, en France et en Irlande

- Pas de possibilité que l'ACRUNET propose des structures de gestion, mais il apporte une certaine coordination et cohérence aux options nationales ; les objectifs seront les mêmes mais avec des moyens différents.
- Possibilité d'utiliser le cadre MSC comme base pour l'Irlande – pourrait être adapté pour fournir des règles d'exploitation pour les stocks individuels; ne recherche pas une certification MSC mais voit l'avantage d'utiliser le cadre.

Activité 4 – Qualité

- Normes de qualité
- le Royaume-Uni, la France et l'Irlande ont tous une norme pour les fruits de mer.
- Enorme pression sur le marché dans tous les pays pour ISO 65 (l'Irlande l'a déjà)
- la norme européenne pour le crabe est désormais rédigée
- la prochaine étape consiste à la placer sous les auspices de l'ACRUNET
- 20 navires seront mis aux normes ISO 65 – Irlande 5, France 5, Royaume-Uni 10

Activité 5 – Système tourteau

- au Royaume-Uni Seafish est le partenaire principal
- avoir une vue d'ensemble complète du système
- une fois ce travail accompli, on aura une bonne idée de la position de l'industrie

Activité 6 – Améliorer l'activité (transport, manutention, interaction entre le secteur de la capture et de la transformation, etc.) – L'université de Hull est désormais un partenaire à part entière

- Questionnaires préparés pour être remplis fin août
- les options concernant les rejets font l'objet d'une étude

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Dublin, 24 juillet 2013

4 de 12



Activité 7 – Education du marché et des consommateurs – partenaire principal : Agrimer

- Questionnaire mis au point pour répondre aux besoins de l'industrie pour promouvoir le tourteau
- Marchés à cibler – France, Royaume-Uni, Europe du sud; Chine et Hong Kong;
- Sujets sur la cuisson, la préparation, la transformation du crabe; pratiques de pêche durables; avantages pour la santé et qualités nutritionnelles.

Marche à suivre : Prochaine réunion des partenaires prévue à Vigo fin octobre

Q&R – Commentaires des participants

Jean-Jacques Tanguy – Ancien président de la Commission nationale des crustacés en France : félicite Norah Parke pour le travail du projet; nous sommes sur le point de démarrer une nouvelle ère de la gestion du crabe. ISO 65 est la norme – les Français sont très en faveur d'obtenir cette certification de qualité.

Norah Parke (KFO) : depuis janvier 2013, le projet a progressé régulièrement et gagné un certain équilibre ; ISO 65 n'est pas une étape trop lointaine, tous ceux qui ont déjà une bonne pratique de la pêche obtiendront la norme ; aidera les pêcheurs sur le marché.

Alan Coghill (SFF) : SFF est un partenaire à part entière d'ACRUNET. Le coût serait un problème d'accréditation ; petits navires avec un budget limité ; l'ensemble du projet est bien soutenu ; si les groupes se rassemblent ils peuvent réduire les coûts à un niveau plus gérable.

Conor Nolan (Responsable d'équipe dans le domaine de la qualité des fruits de mer au BIM) : EMFF utilisé dans un programme national pour faire participer les éléments clés des secteurs qui ont ISO 65;

3.2. Gestion du bar

Le président a présenté le sujet. Le bar est une espèce importante de grande valeur pour les pêcheurs français ; besoin qu'un cadre de gestion global concerté soit en place ; les collègues du Royaume-Uni, d'Ecosse et d'Irlande peuvent participer ;

Jim Portus (SWFPO) a rappelé à la réunion que la CE a proposé un TAC pour le bar dans un document officiel en 2012. Son organisation, le SWFPO est opposée à la fixation d'un TAC, mais a proposé des fermetures saisonnières de la pêche dans toute l'UE, ajoutant les fermetures britanniques des zones de reproduction et une interdiction britannique du chalutage à deux bateaux à l'intérieur de la zone des 12 milles. La république d'Irlande exerce une fermeture totale pour le bar depuis des années.



A la lumière de son importance évidente, des mesures de gestion restrictives doivent être mises en œuvre de manière très stricte dans l'ensemble de la pêche du bar en Manche. Le niveau d'exploitation élevé et non restrictif des navires français est peut-être une des raisons de préoccupation.

Le président a répondu que bien qu'il s'agisse d'une pêche sans TAC de libre accès, on observe de la part de la France une certaine volonté de réglementer, gérer et encourager la reconversion des flottilles qui ciblent cette espèce. Il a recommandé une boîte à outil de mesures de gestion incluant de plus grandes TMD, des permis d'accès et des fermetures saisonnières.

Richard Brouzes (COPEPORT) a suggéré que la dorade soit envisagée pour une restriction de gestion dans le même contexte.

Caitlin Kelly (ISEFPO République d'Irlande) a confirmé que le bar ne peut pas être ciblé, capturé ou débarqué en Irlande et doit être rejeté même s'il s'agit d'une prise accessoire. Elle a accueilli favorablement le début de discussions pour trouver d'autres solutions.

Roy Griffin (DG Mare) a commenté que la Commission a proposé un TAC conforme aux données et informations disponibles; un groupe d'experts s'est réuni en mai 2013; il a été demandé aux EM de produire des positions avant le 7 juillet et proposer des mesures alternatives de gestion que peuvent être considérés au lieu du TAC.

Alex Rodríguez (Secrétariat du CCREOS) a confirmé que les CCR ont été contactés par la Commission. Un feedback ou une contribution aux débats ont été demandés à certains EM. Il serait utile d'être informé des positions nationales actuelles des différents EM concernés. Les membres du CCREOS sont encouragés à soumettre leurs opinions dans le but de produire un document d'orientation pour la discussion dans un groupe de discussion consacré à l'étude d'une série de mesures de gestion possibles.

En résumé, le président convient de la proposition du secrétariat visant à compiler toutes les mesures en place dans les états membres et à proposer des réponses visant à améliorer la gestion de la pêche et la reconstitution des stocks de bar– un groupe de discussion horizontal pourrait être le forum idéal car cette pêcherie n'est pas limitée aux zones 7d et 7e du CIEM.

ACTION: Le secrétariat va demander aux EM de fournir leurs positions vis-à-vis de la proposition actuelle faite par la Commission ; et va inviter les membres à soumettre leurs commentaires sur la série de règles de gestion du bar.

Si les membres et les états membres fournissent des informations pertinentes, le secrétariat va préparer un document d'orientation pour la discussion, présentant une série d'options de gestion qui seront débattues lors du futur GT3, avec la possibilité de mettre en place un groupe de discussion horizontal spécialisé pour toutes les zones des EOS. Ce groupe aura pour objectif de convenir des mesures qui pourraient être incluses dans une future recommandation du CCREOS à ce sujet.



4. GESTION DE LA COQUILLE SAINT-JACQUES – Rapport de Jim Portus

4.1. Rapport sur les conclusions de la réunion de l'industrie Royaume-Uni-France sur l'effort

Le président a rappelé aux membres l'historique de ce point : pendant de nombreuses années, nous avons discuté de ce point dans le CCR et en dehors de ce dernier pour avoir une gestion de l'effort dans la Manche ; les parties intéressées ont finalement obtenu un premier accord entre le Royaume-Uni et la France avec la participation des représentants belges et irlandais.

Le président a donné la parole à Jim Portus dans sa capacité de président de ce groupe multilatéral de l'industrie de la coquille Saint-Jacques qui s'est réuni à Londres le 19 juillet.

Jim Portus – très honoré de présider la réunion ; c'est une percée ; le Royaume-Uni a demandé davantage d'effort de pêche. Les Français ne donnent pas d'effort de pêche si le Royaume-Uni ne donne pas d'accord de fermeture saisonnière en retour. Nous avons suivi la suggestion du CCR et invité des collègues irlandais et belges ; il semblerait qu'il n'y ait rien pour ces pays, mais la mise en place de ces dispositions devrait donner lieu à une meilleure gestion non seulement pour les zones de gisement de coquilles, mais également parvenir à des résolutions de conflits ; les pêcheurs qui utilisent des engins passifs doivent être protégés des engins mobiles ; les Français ont innové en créant des zones de cohabitation (dispositions pour les casiers en milieu de Manche). Il est bon d'atteindre la conservation des stocks de coquilles Saint-Jacques et les accords de cohabitation. L'industrie britannique de la coquille Saint-Jacques gagne en maturité. Il a félicité le président Daniel pour sa ténacité pendant plus de dix ans pour la protection de la baie de Seine.

John Hermse de l'association pour la coquille Saint-Jacques a remercié le président pour le rôle qu'il a joué dans cet accord historique. D'autres MTC pour la pêche de la coquille Saint-Jacques doivent être convenues à l'avenir. Il a remercié le MMO britannique et l'administration et les associations françaises pour la volonté de toutes les parties concernées de parvenir à un accord.

Le président a remercié la délégation française. Il a déclaré que par le dialogue et avec des compromis, il est possible de parvenir à un accord. Il a félicité le CCREOS pour sa ténacité et la poursuite de l'objectif. Un exemple clair que la régionalisation peut fonctionner. Il y aura un document officiel contenant les termes de l'accord clairement présentés et ce dernier sera distribué à toutes les parties concernées ; il contiendra une carte et les zones ; pour être signé par les parties.

Roy Griffin a demandé pour la Commission européenne s'il s'agit d'un accord volontaire entre les professionnels de l'industrie de la pêche ou s'il sera mis en œuvre dans la législation nationale ?



Jim Portus a confirmé que l'accord doit être promulgué au Royaume-Uni par le biais de permis. Il y a des variations des accords existants. Il s'agit d'un accord ponctuel pour 2013. Les parties françaises et britanniques directement intéressées vont inviter les Belges et les Irlandais à Paris en novembre pour préparer un accord pour 2014. L'accord impliquait l'échange d'effort en échange de la fermeture de la zone VIII pour les navires britanniques et incorporait un accord de cohabitation en VIIe. Ceci a permis la protection des stocks, la protection des pêcheurs français jusqu'à l'ouverture de la saison et la protection des engins passifs.

4.2. Réponse de la CE sur l'amendement du règlement 850/1998 – MTC pour les coquilles Saint-Jacques

Jim Portus a exprimé sa déception à la lecture de la réponse de la CE au CCREOS reçue en juin relative aux prises accessoires pour les dragues de coquilles Saint-Jacques en ce qui concerne le Reg. 850/1998. Bien que la CE reconnaisse une erreur dans la rédaction en 1998 faisant référence aux captures de « mollusques *bivalves* », qui a eu pour résultat la capture accidentelle d'autres mollusques (en particulier les seiches, l'hiver) par les dragues en prises accessoires. Cette espèce à un faible taux de survie et pourtant fait partie des 5% et doit être rejetée quand elle dépasse ce niveau. La réponse de la CE requiert que les EM collectent davantage de données sur les prises accessoires. Ceci retarde l'amendement d'une autre année. Au Royaume-Uni, un travail en cours évalue les stocks de coquille Saint-Jacques, mais également les rejets, dans le but de fournir des données, mais ce simple amendement aurait pu apporter une amélioration en Manche.

Le Président a confirmé que le même problème affecte les coquilliers français.

Dominic Rihan (DG Mare) a précisé que le règlement sur mesures techniques de conservation est agréé sous procédure de codécision et qu'en conséquence il est difficile de la modifier. Cela prendrait un minimum de 6 mois pour un amendement être agréé ; Il a aussi rappelé que dans l'année dernière la Commission a fait une proposition visant à incorporer des mesures techniques existantes nommées « provisoires » dans le règlement globale pour les MTC Reg. 850/1998 et cette dernière n'a jamais été soulevée ou présentée par aucun EM, incluant le Royaume-Uni, donc une opportunité a de toute évidence été perdue. Le « règlement omnibus » devrait être adopté par la Commission prochainement, peut-être qu'il pourrait y fournir une possibilité pour les EM (Conseil) de invoquer cette issue pendant la négociation de cette proposition, mais ils auront besoin du support du Parlement Européen en tout cas avant qu'il peut être inclus.



5. STOCKS DONT LES DONNÉES SONT LIMITÉES – BARRIE DEAS

Les insuffisances de données ont de lourdes implications pour les TAC qui sont fixés tous les ans; certains CCR ont réagi et se sont mis au travail pour réduire les insuffisances de données et désigner des coordinateurs de données ; la Commission a félicité cette initiative sur plusieurs forums et reconnu le travail des CCR.

Les coordinateurs de données ont un rôle clé en tant que lien ferme avec les GT scientifiques du CIEM espèce par espèce. Ils ont pour rôle d'identifier les problèmes et les mesures correctives le cas échéant ; le secrétariat a préparé un nouveau format et un tableau et les coordinateurs de données peuvent faire leur rapport régulièrement et de manière systématique et standardisée ; la dernière réunion du MIRAC (Janvier 2013) a souligné l'importance de la participation active des CCR et la participation aux ateliers de compilation de données qui précèdent les benchmarks.

RAPPORT DE RICHARD BROUZES – COORDINATEUR DE DONNEES POUR LA PLIE VIde et LE LIEU JAUNE

Des contacts ont été établis avec IFREMER. Les réductions économiques des scientifiques ont été notées. Outre la plie et le lieu jaune, un travail sur les données est également nécessaire pour les raies.

ACTION: Les coordinateurs de données continuent de travailler sur les stocks dont les données sont limitées et de compléter le tableau fourni par le secrétariat ;

6. RESUME DES ACTIONS POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Président a remercié le gouvernement irlandais d'avoir fourni le lieu de réunion, le personnel et les techniciens de Dublin Castle pour leur professionnalisme, les interprètes pour la qualité du service rendu et le secrétariat pour l'organisation efficace de cette réunion.

LA RÉUNION A PRIS FIN A 11h00.



ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<u>MEMBRES</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie – Président GT3
Jim	Portus	South Owest Fish Producers’ Organisation – Vice-président et rapporteur GT3
Bertie	ArEMtrong	Scottish Fishermen’s Federation
Victoria	Beaz	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)
Richard	Brouzes	Copeport Marée OPBN
John	Crudden	European Anglers Alliance (EAA)
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable et Responsable
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen’s Organisations (NFFO)
Lyndsey	Dodds	World Wildlife Fund (WWF ROYAUME-UNI)
Caroline	Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes (CNMEM)
John	HerEMe	Scallop Association
Julien	Lamothe	Pêcheurs de la Manche et d’Atlantique
John	Lynch	Irish Fishermen’s Organisation
Jennifer	Mouat	Scottish White Fish Producers’ Association (SWFPA)
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord / Pas de Calais / Picardie
Sylvie	Roux	CRPMEM Bretagne
Jean-Jacques	Tanguy	CDPMEM du Finistère



<u>MEMBRES (suite)</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers' Organisation
Caitlín	Uí Aodha	Irish South & Est Fish Producers Organisation

<u>OBSERVATEURS</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Stephen	Cederrand	European Fisheries Control Agency (EFCA)
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation (SFF)
Debbie	Crockard	Seas at Risk
Ramón	De la Figuera	MAGRAMA - Espagne
Robert	Griffin	DG MARE – Commission européenne
Rory	Keatinge	Coastwatch Ireland
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission européenne
Rémi	Méjeczaze	Direction des Pêches – Administration Française
Norah	Parke	KFO / ACRUNET Project - Présentateur
Dominic	Rihan	DG MARE – Commission européenne
Sam	Stone	Marine Conservation Society
Hilde	Vanhaecke	ILVO
Liane	Veitch	Client Earth
Johnny	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS
Dublin, 24 juillet 2013

